

**République Française**  
**Département de Savoie**  
**COMMUNE DE MOTZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 9  
Présents : 9  
Absents : 0

L'an deux mille vingt quatre  
Le premier mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 24 février 2024

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Olivier Morelle, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez,, Madame Zoé Buckley, Monsieur Roland Rémondat

Etaient absents excusés : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : Choix du maître d'œuvre pour la rénovation de l'école du Chef-Lieu**

Monsieur le maire rappelle :

- La délibération du 01 décembre 2023 concernant le lancement de la procédure du marché à procédure adaptée.
- La délibération du 02 février 2024 portant sur le choix des trois candidats devant remettre une offre.

La phase « offre » a donc été lancée sur la plateforme « marchés sécurisés » le 08 février 2024 pour une date limite de dépôt des offres fixée au 23 février 2024.

Les auditions des candidats ont eu lieu le 01 mars 2024 et le classement est le suivant :

Ordre de passage	Mandataire	Qualité des échanges /33%	Méthode /33%	Offre /33%	Total	Class <sup>t</sup>
1	SARL ECLORE	30	30	30	90	1
2	Lis et Daneau Architectes	25	20	25	70	3
3	Abis	30	30	25	85	2

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 073-217301803-20240301-2024\_MARS\_1-DE

Après avoir entendu l'exposé, et délibéré, le conseil municipal, à l'u

- Décide de retenir l'offre du groupement Eclore SARL (mandataire) / SARL SCOP ADF (cotraitant) pour un montant d'honoraires de 64 250 € H.T.
- Autorise Monsieur le maire à signer les pièces du marché correspondant.

Pour extrait conforme

Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEY





**République Française**

**Département de Savoie**

**COMMUNE DE MOTZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt quatre

Le premier mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 24 février 2024

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Olivier Morelle, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez,, Madame Zoé Buckley, Monsieur Roland Rémondat

Etaient absents excusés : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : validation du nouveau plan de financement pour la restauration des deux appartements de l'ex-école de Châteaufort**

Monsieur le maire rappelle

- la délibération du 06 janvier 2023 portant sur les plans de financement pour la création d'une maison d'assistantes maternelles et la rénovation des deux appartements de l'ex-école de Châteaufort.
- les délibérations du 06 octobre 2023 et du 01 décembre 2023 fixant le choix des entreprises en charge des travaux

Le montant total des travaux est estimé à 1 178 908.16 € H.T., dont 295 518.71 € H.T pour la restauration des deux appartements.

Il présente le nouveau plan de financement prévu pour la restauration des deux appartements.

- Subvention de l'état (D.E.T.R.) : 118 000 €
- Subvention du Département : 7 500 €
- Fonds propres : 170 018.71 €

Il est rappelé que cette opération générera 13 200 de recettes annuelles (loyer pour les deux appartements)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le nouveau plan de financement ci-dessus

- Charge Monsieur le maire de demander les subventions les aux différents financeurs

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

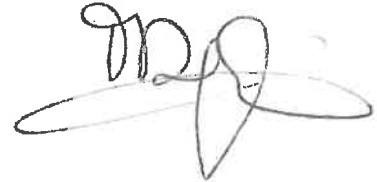
ID : 073-217301803-20240301-2024\_MARS\_2-DE

Pour extrait conforme

Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEY



**République Française**

**Département de Savoie**

**COMMUNE DE MOTZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt quatre

Le premier mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 24 février 2024

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Olivier Morelle, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez,, Madame Zoé Buckley, Monsieur Roland Rémondat

Etaient absents excusés : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : réitération par acte notarié d'une convention ENEDIS**

Il est porté à la connaissance du conseil municipal le document suivant :

- Convention de servitudes

régularisé entre la société ENEDIS et Monsieur le maire de la commune de Motz, le 24 octobre 2023, pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle suivante appartenant à notre commune :

- Commune de Motz
- Section A 462

moyennant une indemnité de 15 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « mandant ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine Rodrigues, notaire à 74000 Annecy, 4 route de Vignières (ci-après « mandataire »), à l'effet de

- Signer tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 Euros, ayant son siège social à Paris la Défense Cedex (92079), 34, place de Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre (92000), à la charge de toutes parcelle lui appartenant.
- Faire toutes déclarations
- Passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.



Le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il a fait et des déclarations du Mandat, par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer l'acte notarié, constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine Rodrigues, notaire à Annecy (74000), 4 route de Vignières)

Pour extrait conforme

Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEY



**République Française**

**Département de Savoie**

**COMMUNE DE MOTZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt quatre

Le premier mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 24 février 2024

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Olivier Morelle, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez,, Madame Zoé Buckley, Monsieur Roland Rémondat

Etaient absents excusés : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : compte de gestion communal 2023**

Les membres du Conseil municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif communal 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 073-217301803-20240301-2024\_MARS\_4-DE



- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion communal 2023, par le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme

Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEY



République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt quatre

Le premier mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 24 février 2024

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Olivier Morelle, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez,, Madame Zoé Buckley, Monsieur Roland Rémondat

Etaient absents excusés : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : compte administratif communal 2023**

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Denis Jeantet, adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif communal de l'année 2023, dressé par Monsieur Daniel Clerc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif communal, lequel peut se résumer ainsi

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents
Résultats reportés	171 490.44		0	854 656.79	171 490.44	854 656.79
Opérations de l'exercice	206 291.83	575 580.15	395 250.41	965 236.60	601 542.24	1 540 816.75
<b>Totaux</b>	<b>377 782.27</b>	<b>575 580.15</b>	<b>395 250.41</b>	<b>1 819 893.39</b>	<b>773 032.68</b>	<b>2 395 473.54</b>
Résultats de clôture		197 797.88	0	1 424 642.98		1 622 440.86
Restes à réaliser	1 228 183.07	0	0	0	1 228 183.07	
<b>Totaux cumulés</b>	<b>1 228 183.07</b>	<b>197 797.88</b>		<b>1 424 642.98</b>	<b>1 228 183.07</b>	<b>1 622 440.86</b>
Résultats définitifs	1 030 385.19	0	0	1 424 642.98	0	394 257.79

- Constate pour la comptabilité les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au

fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, a  
portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024



Publié le

ID : 073-217301803-20240301-2024\_MARS\_5-DE

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEY

